



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre et le huit novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

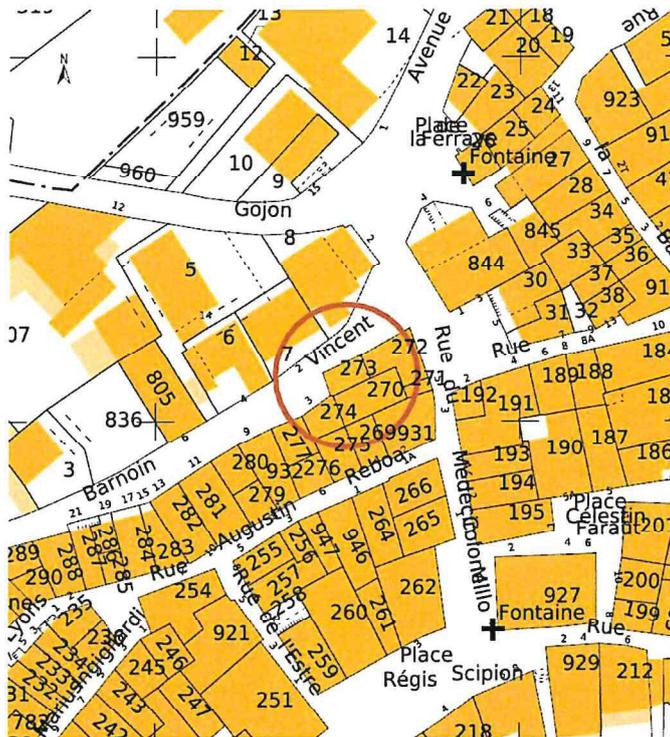
Contre :

Abstention :

Délibération n° 2024-32D : Cession bien cadastré G 273

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de bien et vacant sans maître menée pour la parcelle cadastrée G 273, bien qui a également fait l'objet d'une procédure de péril.

Cette acquisition par la commune a été actée et enregistrée au SPF de Nice 1 le 12 juin 2024 référencé 0604P01 2024 D N°18415 Volume N°12261. A ce jour ce bien appartient à la commune.



Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de cette parcelle cadastrée G 273 située au 1 avenue Vincent Barnoin d'une superficie au sol de 20 m² par Monsieur EL MINIRFA Hassane. La proposition émise s'élève à 5 000 €.

AR Prefecture

006-210600425-20241108-2024D32-DE
Reçu le 13/11/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section G n° 273 d'une superficie au de 20 m2 au prix de 5 000 € (cinq milles euros) à Monsieur EL MINIRFA Hassane ;

DONNE pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

DÉSIGNE Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/11/2024

Et publication ou notification du 13/11/2024



Le Maire

Roger MARIA